

Un institut pour l'expertise judiciaire

- Créé fin octobre, l'IEEE veut être une force de propositions.
- Il entend associer le monde de l'entreprise à ses réflexions.

Les litiges sont de plus en plus complexes, en particulier dans le monde des affaires. Les entreprises n'hésitent pas à demander une expertise judiciaire lors d'un contentieux, à moins que les juges prennent l'initiative d'y recourir pour avoir un éclairage technique avant de statuer. En raison des enjeux croissants, a été créé un Institut européen de l'expertise et de l'expert (IEEE) à l'initiative de la cour d'appel de Versailles. « Cet institut est une première en France. Il a vocation à être une force de propositions au niveau

européen », explique le président de l'IEEE, Jean-Raymond Lemaire. D'autant qu'une harmonisation européenne de l'expertise judiciaire devrait se poser dans les toutes prochaines années.

Dans cette perspective, l'institut entend jouer un rôle sur le plan national. Il a vocation à être un lieu de rencontres pour les experts judiciaires, les magistrats et les avocats. « On souhaite aussi l'ouvrir à tout le monde utilisateur (entreprises, assurances, syndicats professionnels...) », précise son président. L'une des priorités de l'IEEE va consister à réfléchir sur le recrutement, la formation et les bonnes pratiques dans le monde de l'expertise judiciaire. Par exemple, mieux cerner les questions que soulève le principe de précaution inséré désormais dans la Constitution française.

L'institut ne pourra pas non plus faire l'économie d'une réflexion sur

une question, relancée avec l'affaire d'Outreau : l'indépendance de l'expert judiciaire, notamment vis-à-vis des juges. « Il y a un besoin de positionnement. La responsabilité des experts est mise en avant dans des affaires importantes », constate Jean-Raymond Lemaire.

L'INSTITUT A
VOCATION
À ÊTRE UN
LIEU DE
RENCONTRES
POUR LES
EXPERTS
JUDICIAIRES,
LES
MAGISTRATS ET
LES AVOCATS.

Initiatives. Dès la fin de cette année, l'institut va proposer à un certain nombre d'universités et de grandes écoles françaises et européennes des sujets de thèse sur l'économie de l'expertise judiciaire, sur l'indépendance de l'expert... Il veut aussi constituer un fonds documentaire européen sur l'expertise. Et l'institut devrait organiser courant 2007 un colloque pour faire un état des lieux en Europe. Sans perdre de vue que le recours à un expert peut aussi avoir lieu lors d'une procédure amiable.

Frédéric Hastings